

**Trame d'évaluation simplifiée pour les projets (hors manifestations sportives)
soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000**

Cette fiche a vocation à guider les porteurs de projet dans l'analyse préalable des dossiers qui requièrent une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du **R 414-19** du code de l'environnement.

Conformément au **R 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi par la personne publique responsable d'un document de planification, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un programme, projet ou d'une intervention.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier et utiliser la trame destinée à cet effet.

Dans tous les cas le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement (rappelées dans ce formulaire), et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

Il est de fortement conseillé au porteur de projet de prendre l'attache de l'animateur ou de l'opérateur (lorsque le DOCOB n'est pas terminé) du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par son projet, afin d'obtenir des informations sur les espèces et/ou habitats que l'on peut y trouver ainsi que sur les enjeux de leur conservation.

Pour les manifestations sportive une trame spécifique a été réalisée et est disponible sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Comment-realiser-une-evaluation>

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Guillaume STEPHAN

Commune et département) : Lyon (69)

Adresse : **17 rue Duquesne - 69 006 LYON**

Téléphone : 07 82 27 36 76

Fax :

Email : gstephan@stonehedge.fr

Nom du projet : SH ABLAINCOURT

I/ Description du projet.

1/ A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Liste Nationale ITEM ? 3° Les projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à l'article [R. 122-2](#) ;

1ere liste Locale ITEM ?.....

2 eme liste locale ITEM ?

2/ Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : Ablaincourt-Pressoir

Département : Somme

Lieu-dit : ZAC Haute-Picardie – Sole de Deniécourt

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site ZPS « oiseaux », site SIC/ZSC « Habitats Faune, Flore »)	Localisation du projet tout ou partie en site/ Hors site
--	---	--	---

Moyenne vallée de la Somme	FR2200357	SIC/ZSC « Habitats Faune, flore »	Hors site
Étangs et marais du bassin de la Somme	FR2212007	PPS « Oiseaux »	Hors site

Le projet se situe :

- En site(s) Natura 2000
- Hors site(s) Natura 2000 => A quelle distance ?

A 8 km (m ou km) du site n° de site(s) : FR2200357

A 7 km (m ou km) du site n° de site(s) : FR2212007

Pièce à fournir :

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet et de ces accès sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e.

Voir PLAN DE LOCALISATION DU SITE au 1/25 000 ème

3/ Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Description de la nature du projet.

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Création d'un entrepôt logistique de 96 000 m² classé à autorisation au titre de la réglementation ICPE

Pièce à fournir :

*Si le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000, joindre **un plan de situation (de masse) détaillé** du projet faisant apparaître : la (les) constructions envisagé(s), les aménagements temporaires ou permanents du terrain, l'accès au terrain, l'accès à la (aux) construction(s), les stationnements, les zones de stockage, les remblais, déblais, les végétations existantes et supprimées, etc....*

SANS OBJET – Hors site

4/ Entretien / fonctionnement / rejets

*Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu durant **sa phase d'exploitation et sa phase travaux** (exemple : traitement chimique, débroussaillage*

mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, type de rejet, lieu des rejets etc.).

Voir chapitre EAU de l'étude d'impact.

Les rejets seront uniquement liés à la gestion des eaux.

Les eaux sanitaires seront envoyées vers la STEP de Déniecourt- pas d'eau de process

Les eaux pluviales de toiture seront directement infiltrées à la parcelle.

Les eaux pluviales de voiries seront prétraitées avant infiltration.

Aucun rejet d'eau dans les eaux de surface.

5/ Durée et période des travaux.

- Date envisagée de début des travaux :

- Durée précise des travaux:(jours, mois, années)

Si non connue durée approximative (jours mois années) :

- Période précise des travaux :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative (saison) :

II/ Définition de la zone d'influence du projet :

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Elle représente le périmètre sur lequel peut s'exercer les perturbations en phase travaux et en phase de fonctionnement du projet). Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues emprise au sol, poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique, pollution lumineuse, modification hydrique, baisse de niveau de nappe, de niveau d'eau etc...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Le projet est il susceptible d'engendrer

des rejets dans les milieux aquatiques,

directement

ou indirectement (ruissellement)

des modifications du régime hydrique (débit)

des modifications du réseau hydraulique (baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, marres etc, assèchement des milieux.)

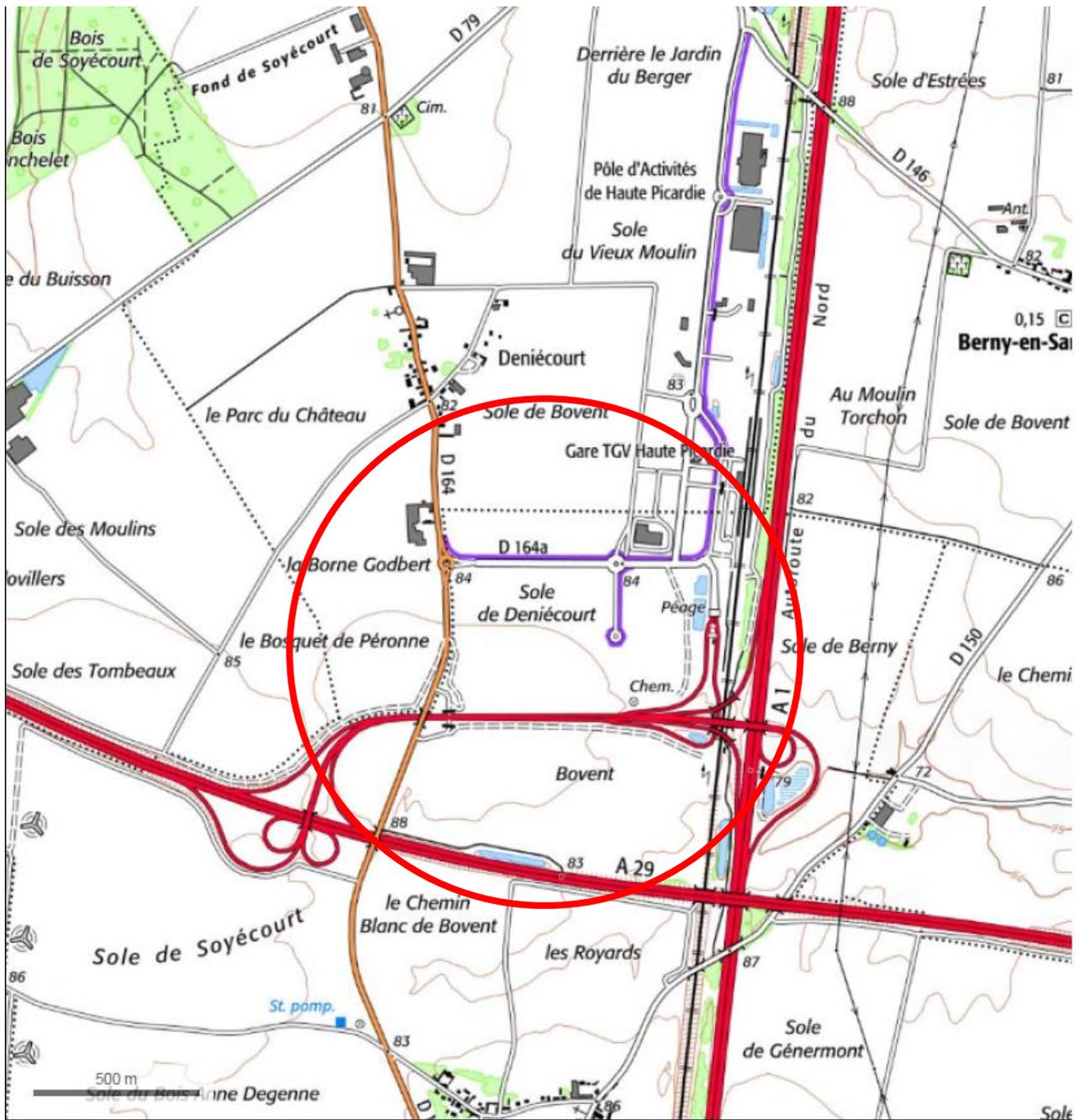
des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)

- la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonne), des zones de stockage*
- des rupture de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)*
- des poussières,*
- des vibrations*
- x des pollutions lumineuses*
- des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles(ex hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires , métaux lourds etc..)*
- x du bruit*
- d'autres incidences*

Pièce à fournir

Après avoir coché les cases concernées, délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème

Il a été retenu une zone d'influence de 500 m autour du site. Au-delà les impacts de l'A1, de l'A29 dépassent ceux du projet.



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 49' 25" E
 Latitude : 49° 51' 25" N

III/ Description de(s) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet

Site Natura 2000 N° et Nom	Habitats Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000 FR 2200357	Voir formulaire standard de données joint.	Absence
Site Natura 2000 FR 2212007	Voir formulaire standard de données joint.	Absence

Site Natura 2000 N° et nom	Habitats d'espèces Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000 FR 2200357	Voir formulaire standard de données joint.	Absence
Site Natura 2000 FR 2212007	Voir formulaire standard de données joint.	Absence

Site Natura 2000 N° et Nom	espèces Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000 FR 2200357	Voir formulaire standard de données joint.	Absence

Site Natura 2000 FR2212007	Voir formulaire standard de données joint.	Absence

Pièce à fournir

Lorsque les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire sont localisés dans la zone d'influence, fournir une cartographie superposant la zone d'influence et ces habitats et espèces.

Lorsque la zone d'influence du projet se superpose à des habitats et/ou à des périmètres où la présence d'espèce est avérée, il convient d'ores et déjà de s'interroger sur l'opportunité d'une évaluation plus approfondie.

SANS OBJET – Hors zones d'influence

IV/ Incidences du projet

1/ Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer

Il s'agit à ce stade d'analyser les incidences directes et indirectes, temporaires ou permanentes de la manifestation sur les espèces et habitats du site Natura 2000 et de réfléchir à la mise en place de mesures conduisant à éliminer ces incidences.

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES

Incidences touchant directement aux habitats ou aux espèces du site. On peut distinguer, celles liées à la construction même du projet (emprise au sol du projet, voirie nouvelles, cabanes de chantier, modification du régime hydrique, etc) et celles liées au fonctionnement et à l'entretien du projet (pollution de l'air, du sol de l'eau rejets divers, modification hydrique etc...)

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ?
-------------------------	--	--	---	--

				Oui/non Pourquoi ?
FR2200357	aucun	aucune	Sans objet	Non Pas d'incidence au vue de la distance et de l'absence d'effets sur la zone d'influence
FR2212007	aucun	aucune	Sans objet	Non Pas d'incidence au vue de la distance et de l'absence d'effets sur la zone d'influence

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignées du projet. Elles peuvent apparaître à plus ou moins long terme. L'incidence peut être tout aussi importante qu'une incidence directe. Ex captage d'eau, qui fait baisser le niveau hydrique de plans d'eau plus éloignés, bruit durant les travaux, poussière etc....

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés(nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?
FR2200357	aucun	aucune	Sans objet	Non Pas d'incidence au vue de la distance et de l'absence d'effets sur la zone d'influence
FR2212007	aucun	aucune	Sans objet	Non Pas d'incidence au vue de la distance et de l'absence d'effets sur la zone d'influence

V/ Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significative de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

1/ Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

Le projet est éloigné de plus de 7 km de toute zone Natura 2000.

Il n'engendre aucun rejet polluant susceptible d'impacter directement ou indirectement ces sites.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : PARIS

Signature :

Le (date) : 23/07/2020


SH ABLAINCOURT
SAS au capital de 12 000 €
17, rue Duquesne - 69006 LYON
RCS LYON 842 434 136 00011
TVA INTRACOM. FR12 842 434 136